

Parc national des Cévennes

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

[...]

- **Mesure 3.3.3 Accompagner l'agriculture vers plus de sobriété dans les prélèvements d'eau**

L'agriculture joue un rôle positif essentiel dans le fonctionnement global des bassins versants, notamment en participant à la maîtrise du couvert végétal et en limitant la fermeture des milieux. Néanmoins, elle peut être une source d'impacts négatifs sur l'eau et les milieux aquatiques, à travers l'utilisation de certaines substances vétérinaires ou phytosanitaires, de certains amendements (développement du lisier en substitution du fumier) ou tout simplement par une pression trop forte des cheptels sur des milieux sensibles.

L'irrigation est souvent réalisée par des béals qui, en raison de prise d'eau non adaptée ou de l'importance des fuites, peuvent prélever une part non négligeable du débit du cours d'eau pour permettre des usages dont les besoins sont souvent limités. S'ils impactent parfois les tronçons de cours d'eau qu'ils court-circuitent et participent ainsi au déficit quantitatif, les béals contribuent néanmoins au maintien des exploitations agricoles qui ont besoin de constituer des stocks fourragers pour la période hivernale. Ces exploitations, à travers les prairies irriguées qu'elles maintiennent dans les vallées, jouent un rôle central pour le maintien des milieux ouverts dans le coeur et la zone tampon de la réserve de biosphère. Elles contribuent ainsi au caractère du Parc national, ainsi qu'à d'autres objectifs de la charte, notamment le maintien de l'agro-pastoralisme.

L'enjeu est de maintenir ces activités tout en réduisant ou limitant leur pression sur les milieux aquatiques.

Les acteurs de la charte accompagnent la profession agricole dans l'ensemble des projets permettant de rationaliser l'utilisation de l'eau dans le cadre d'une politique agricole qui s'adapte à la disponibilité de la ressource en eau.

Ils apportent un appui technique, financier et administratif aux irrigants pour optimiser leurs prélèvements, en tenant compte de la disponibilité de la ressource en eau.

Ils promeuvent des actions déjà engagées (optimisation des béals ayant encore une utilisation économique, mise en place de micro-irrigations, etc.) afin d'aider la profession agricole à optimiser l'utilisation de la ressource.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Appui technique et financier aux économies d'eau dans le coeur

Outils de sensibilisation

Contributions des communes adhérentes

Participation à la sensibilisation

Parc national des Cévennes

Principaux autres partenaires à mobiliser

Gestionnaires de bassin, Agences de l'eau

Régions, Départements

DDT, ONEMA, DREAL

Chambres d'agriculture

Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

[...]

Page 136 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2759

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 12:33